

Garantie Limitée Batterie

Research In Motion UK Limited ("RIM"), pour son propre compte et pour le compte de Research In Motion Limited et son groupe affilié de sociétés (collectivement, « RIM »), fournisseur de la batterie externe (la "Batterie") qui a été remise au utilisateur final (« VOUS ») et destinée à être utilisée conjointement avec VOTRE modèle particulier de BlackBerry Handheld, VOUS garantit que la Batterie est exempte de tout défaut ou vice de fabrication pendant la plus courte des périodes suivantes, à savoir (A) un an à compter de la date de première acquisition de la Batterie par VOUS en votre qualité de premier utilisateur final (la « Date d'Achat ») si VOUS n'êtes pas un consommateur, et deux (2) ans à compter de la Date d'Achat si VOUS êtes un consommateur ; et (B) la période expirant à la date à laquelle VOUS avez manqué à l'une quelconque de Vos obligations au titre (i) de la présente Garantie Limitée, (ii) de toute Garantie Limitée fournie avec le BlackBerry Handheld, (iii) de toute Garantie Limitée fournie avec un accessoire BlackBerry, ou (iv) des précautions d'emploi fournies avec la Batterie et/ou le BlackBerry Handheld (la "Période de Garantie"). La présente Garantie Limitée n'est pas transférable. Au cours de la Période de Garantie et sous réserve que la Batterie présente effectivement un défaut ou un vice de fabrication (sous réserve de ce qui suit), la Batterie fera l'objet d'un remplacement sans aucun frais de pièces et main d'œuvre à Votre charge. En cas de remplacement de la Batterie au cours de la Période de Garantie, celle-ci expirera à la plus tardive des échéances suivantes, à savoir soit le 91^{ème} jour suivant le remplacement, soit (i) un an à compter de la Date d'Achat si VOUS n'êtes pas un consommateur ; et (ii) deux (2) ans à compter de la Date d'Achat si VOUS êtes un consommateur. Compte tenu de l'accord existant entre RIM et le revendeur ou le distributeur auprès duquel VOUS avez acquis la Batterie et/ou la Solution BlackBerry (le "Fournisseur de Solution RIM"), la présente Garantie Limitée sera honorée en cours de la Période de Garantie soit par RIM, soit par le Fournisseur de Solution RIM. La Garantie Limitée ne s'applique pas en cas d'usure ou de dégradation normale de la Batterie, ou d'intervention (ouverture ou réparation) non autorisée de tiers sur tout ou partie de la Batterie, et ne couvre en aucun cas un remplacement de la Batterie en conséquence de : dysfonctionnement résultant d'une utilisation non-conforme à la documentation de référence, de l'humidité ou d'un contact avec des liquides, d'une exposition à une source de chaleur ou d'une utilisation à proximité d'une source de chaleur, d'un accident, d'un abus, d'une négligence, d'une mauvaise manipulation, ou de toute réparation ou modification non exclusivement réalisée par RIM. La Garantie Limitée ne couvre pas les dommages physiques affectant la surface de la Batterie. La Garantie Limitée ne s'applique pas à tout équipement autre que la Batterie. La Garantie limitée ne s'applique pas non plus dans l'hypothèse où le dysfonctionnement résulte d'une utilisation conjointe de la Batterie avec des accessoires, produits, services ou équipements auxiliaires ou périphériques non expressément agréés ou fournis par RIM, ou dans l'hypothèse où RIM établit que le dysfonctionnement ne trouve pas son origine dans la Batterie. En outre et sauf dispositions légales impératives contraires, RIM n'encourt aucune responsabilité au titre de la Garantie Limitée si le dysfonctionnement résulte du non-respect des précautions d'emploi fournies avec la Batterie, tout ou partie d'une Solution BlackBerry (en ce compris le BlackBerry Handheld, tous accessoires BlackBerry y inclus les cartes SIM, Le Logiciel BlackBerry Desktop, et tout autre service sans fil et documentation associés (la « Solution BlackBerry »)), la Garantie Limitée peut être nulle et si elle n'est pas nulle, elle ne s'applique pas. **Consultez svp VOTRE fournisseur de services, opérateur de réseau ou fournisseur pour les instructions sur la manière d'obtenir le support pour VOTRE Batterie.**

LE REMPLACEMENT DE LA BATTERIE VISE A LA PRESENTE CONSTITUE VOTRE SEULE REPARATION EN CAS DE DEFAUT OU DE VICE DE FONCTIONNEMENT AFFECTANT LA BATTERIE. LA PRESENTE GARANTIE LIMITÉE EST EXCLUSIVE DE TOUTES AUTRES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y INCLUS DES GARANTIES IMPLICITES OU CONDITION EN TERMES DE QUALITÉ MARCHANDE ET/OU D'ADEQUATION A OU QUALITÉ POUR UN BESOIN SPÉCIFIQUE ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE IMPLICITE OU CONDITIONS D'ABSENCE D'INFRACTION ET TOUTES

GARANTIES ONT EXONERÉES OU EXCLUES AU MAXIMUM PERMIS PAR LA LOI APPLICABLE, SAUF LES GARANTIES LEGALES APPLICABLES CONCERNANT LA CONFORMITE ET VICES CACHES. RIM OU UN FOURNISSEUR DE SOLUTION RIM NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE INDIRECT, ÉCONOMIQUE, SPECIAL, COMMERCIAL, INCIDENT, EXEMPLAIRE OU CONSECUITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (EN CE NOTAMMENT COMPRIS, LES PERTES DE PROFIT, LES PERTES DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE REVENUS, LES PERTES DE DONNÉES, LES PRÉJUDICES RESULTANT D'UN RETARD OU D'UN MANQUE DANS LA RÉALISATION EXPECTÉE D'ÉCONOMIES) RESULTANT DE OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION OU DU FONCTIONNEMENT DE LA BATTERIE, QUAND BIEN MÊME RIM OU UN FOURNISSEUR DE SOLUTION RIM AURAIENT ÊTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE D'UN TEL DOMMAGE. LES PRÉSENTES STIPULATIONS S'APPLIQUENT INDEPENDAMMENT DE LA NATURE DE LA CAUSE DE L'ACTION OU DE LA DEMANDE, NOTAMMENT SUR LE FONDEMENT CONTRACTUEL, DELICTUEL OU TOUT AUTRE FONDEMENT LEGAL. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ DE RIM ENVERS VOUS OU ENVERS UN TIERS RECLAMANT PAR VOUS OU POUR VOTRE COMPTE NE POURRA EXCÉDER, TOUS SINISTRES CONFONDUS, LE PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS : LE PRIX D'ACQUISITION DE LA BATTERIE QUE VOUS AVEZ ACHETÉ, OU LES COUTS DE REMPLACEMENT DE LA BATTERIE, SAUF EN RELATION AVEC DES GARANTIES LEGALES APPLICABLES AUX VICES CACHES ET AVEC CELLES SUR LA CONFORMITÉ DONT L'EXCLUSION PAR RIM N'EST PAS PERMISE. POUR ÉVITER CHAQUE DOUTE, EN AUCUN CAS LA GARANTIE LIMITÉE NE SAURAIT ÊTRE INTERPRÉTÉE COMME LIMITANT ET/OU EXCLUANT LA RESPONSABILITÉ DE RIM ET/OU QUELCONQUE FOURNISSEUR DE SOLUTION RIM (i) POUR DÉCES OU DE DOMMAGES CORPORELS RESULTANT D'UNE NÉGLIGENCE DE RIM, DE L'UN DE SES EMPLOYÉS OU AGENTS OU D'UN TEL FOURNISSEUR DE SOLUTION RIM, OU (ii) JUSQU'AU DEGRÉ RESULTANT DIRECTEMENT D'UNE FLAGRANTE NÉGLIGENCE, MAUVAISSE PRÉSENTATION FRAUDULEUSE OU MAUVAISE CONDUITE INTENTIONNELLE DE RIM OU DE SES EMPLOYÉS OU AGENTS.

LA GARANTIE LIMITÉE VOUS OCTROIE DES DROITS SPÉCIFIQUES, ETANT PRÉCISE QU'EN FONCTION DES LOIS QUI VARIENT DE PAYS EN PAYS, VOUS POUVEZ DISPOSER DE DROITS STATUTAIRES COMPLÉMENTAIRES. LA LOI DE CERTAINS PAYS N'AUTORISE PAS LES EXCLUSIONS/LIMITATIONS DE GARANTIES/RESPONSABILITÉS POUR DOMMAGES DE NATURE D'INCIDENT OU DE CONSEQUENCE, N'AUTORISE ÉVENTUELLEMENT PAS DES LIMITATIONS SUR LA DUREE D'UNE GARANTIE IMPLICITE OU CONDITION, OU DES PROVISIONS QUI PEUVENT ANNULER LA GARANTIE. EN CONSEQUENCE, CERTAINES DES LIMITATIONS / EXCLUSIONS MENTIONNÉES CI-AVANT PEUVENT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLES. VOS DROITS LEGAUX EN VOTRE QUALITÉ DE CONSOMMATEUR, Y INCLUS DES QUELCONQUES GARANTIES LEGALES POUR CONFORMITÉ ET VICES CACHES, NE SONT AFFECTÉS.

Une renonciation de la part de RIM à un quelconque défaut ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation continue d'un tel défaut ou de tout autre défaut.

La Garantie Limitée est régie et devra être interprétée conformément à la loi d'Angleterre, à l'exclusion de l'application de toutes règles de conflits de lois. Les parties conviennent expressément d'exclure l'application à la présente Garantie Limitée des dispositions de la Convention des Nations-Unies relative aux contrats de ventes internationales de marchandises. Tout différend entre les Parties découlant de la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de la Garantie Limitée ou son infraction, sa fin ou son invalidité sera définitivement tranché par arbitrage. La décision de l'arbitre sera définitive et liera les parties (sauf en cas d'erreur manifeste). La décision de l'arbitre devra faire l'objet d'un écrit dûment motivé, et mentionner les coûts d'arbitrage mis à la charge respective des parties. L'arbitrage (i) se tiendra à Londres, en Angleterre, (ii) s'effectuera conformément à la loi anglaise, (iii) sera conduit en langue anglaise, (iv) sera mené suivant le Règlement d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (le "Règlement"), et (v) sera réalisé par un arbitre désigné conformément à ce Règlement. A défaut d'accord des parties sur la personne de l'arbitre dans les trente (30) jours suivant réception de la notification de la demande d'arbitrage à l'autre Partie, celui-ci sera nommé par le Président en poste de la

British Computer Society (ou son successeur) sur demande d'une des parties. Aucun litige entre les parties ou impliquant une quelconque personne sauf VOUS ne pourra être joint ou combiné ensemble sans l'accord écrit préalable de RIM. EN VERTU DU REGLEMENT DU CONSEIL (EC) N° 44/2001 DU 22 DECEMBRE 2000 RELATIVE A LA COMPETENCE ET LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DE JUGEMENTS EN MATIERES CIVILES ET COMMERCIALES, VOS DROITS EN VOTRE QUALITE DE CONSOMMATEUR NE SONT PAS AFFECTES.

Si une stipulation de la Garantie Limitée est tenue pour non valide ou inexécutable de manière forcée, elle sera réputée non écrite et les autres stipulations demeureront en vigueur (à moins qu'un vice du consentement n'en résulte). La Garantie Limitée sera interprétée comme si elle ne contenait pas la stipulation non valide ou inexécutable de manière forcée et tous les droits et obligations de chaque partie seront interprétées et exécutées de cette manière.

En cas de contradiction entre les stipulations de la Garantie Limitée et celles de tout autre garantie figurant dans le coffret de la Batterie, les stipulations de ladite Garantie Limitée prévaudront eu égard à la contradiction en cause.

AVERTISSEMENT : La Batterie est conçue EXCLUSIVEMENT en vue d'une utilisation conjointe avec un BlackBerry Handheld spécifique. Veuillez Vous reporter à VOTRE *Guide d'Installation et de Démarrage* ou Votre *Guide de Démarrage* aux fins de Vous assurer que la Batterie est compatible avec VOTRE BlackBerry Handheld. Toute autre utilisation de la Batterie en méconnaissance de ces instructions entraînera l'annulation de la Garantie Limitée Batterie et RIM ne saurait en aucun cas être tenue responsable à VOTRE égard ou à l'égard de tiers de tout dommagede VOUS ou d'un tiers résultant d'une utilisation de la Batterie avec tout équipement ou accessoire autre que le BlackBerry Handheld concerné.

© 2005 Research In Motion Limited. Tous droits réservés. Les marques, logos et/ou symboles associés à BlackBerry et RIM sont la propriété exclusive de Research In Motion Limited. RIM, Research In Motion, 'Always On, Always Connected', le symbole "envelope in motion" et les logos BalckBerry sont déposés auprès de l'Office des Marques et des Brevets des Etats-Unis d'Amérique ("U.S. Patent and Trademark Office") et dans d'autres pays, ou sont en voie de dépôt ou d'enregistrement. Tous autres signes, désignations de produit, dénominations sociales, marques déposées et désignations de services demeurent la propriété de leurs détenteurs respectifs. Le terminal et/ou le logiciel associé sont protégés par les copyrights, les traités internationaux et divers brevets, en ce notamment compris les brevets américains suivants : 6,278,442; 6,271,605; 6,219,694; 6,075,470; 6,073,318; D,445,428; D,433,460; D,416,256. D'autres brevets sont déposés ou en voie de dépôt dans d'autre pays. La liste des brevets concernés est disponible à www.rim.net/patents.shtml.